

La chapelle Saint-Martin et le camp de Maurevieille à Mandelieu-La Napoule (Alpes-Maritimes, France)

Une occupation au long cours au sommet du mont Saint-Martin

Claude Salicis*

Une chapelle Saint-Martin de Malavilla ou de Mala Veila, sans doute éponyme du massif montagneux, est souvent évoquée dans les publications historiques et/ou géographiques consacrées notamment aux territoires de Cannes, avec le site d’Arluc/Saint-Cassien, de La Napoule, avec le site de San Peyre/Château d’Avignonet, et de Maure Vieil¹, avec le site du Mont Saint-Martin² anciennement appelé Mont de Maurevieille, du nom du hameau situé à son pied septentrional (**Fig. 1**).

Chacun de ces lieux perchés aurait été dédié à une divinité, respectivement Vénus, Mercure et Mars, en l’honneur de laquelle un temple aurait été élevé. Si chapelle il y a, ou il y a eu au mont Saint-Martin, cette chapelle Saint-Martin aurait ainsi succédé à un temple dédié au dieu Mars.

Au sommet du mont, au sein de l’habitat de hauteur tardo-antique également nommé « Camp de Maurevieille » (ou, fautivement, « Oppidum du Mont Saint-Martin », *infra*), outre quelques amas informes de petits blocs et quelques murs maçonnés, une construction se

* Archéologue-Numismate ; Président de l’IPAAM.

1. Carte IGN Top 25 Cannes Grasse 3643 ET © 2011.

2. Le terme « mont » est écrit avec « m » ou « M » selon qu’il s’agit du lieu géographique ou du site archéologique.

dresse en bordure nord d'un petit replat.

Fermement réfutée en tant que chapelle par certains auteurs, parfois sans explications, mise en doute ou simplement citée en tant que telle par d'autres, cette construction est souvent gratifiée de diverses fonctions non véritablement assurées ou démontrées, notamment celle de « chapelle ».

Le but de la présente étude est de proposer un état de la question incluant une présentation de cet édifice autant « mystérieux » que complexe. Dire que la tâche est ardue est un euphémisme. Pour autant, à partir des études anciennes publiées par les historiens locaux, des recherches plus récentes, et, grâce à une bonne reconnaissance du terrain, le défi est relevé. Pour ce faire, après un inventaire raisonné des écrits agrémentés des remarques nécessaires, et une présentation détaillée du terroir et du site, une étude architecturale précise du seul bâtiment éligible, au sommet du mont Saint-Martin, sera donnée avant la conclusion générale.

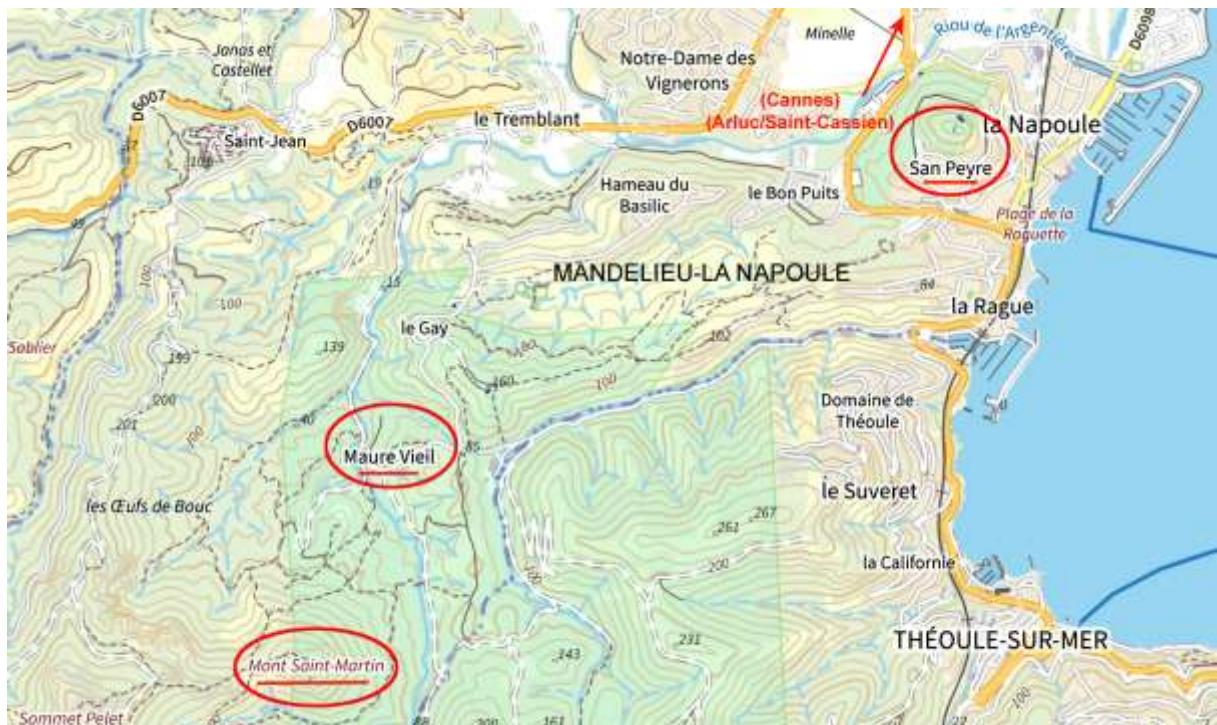


Fig. 1 : Carte environnementale des sites

Écrits et remarques

Le but de cet inventaire, fort de près de trois siècles de comptes rendus descriptifs, est de présenter de la façon la plus complète possible les aspects tant imaginaires que géographiques et historiques du territoire concerné.

Les remarques qui suivent certains alinéas servent à poser les questions légitimes s'agissant notamment d'affirmations non étayées, à préciser tel ou tel point *a priori* mal appréhendé, ou à rectifier certains passages comportant des anomalies flagrantes. Les données positives seront également mises en avant.

Les pages inhérentes aux longues descriptions ont été scindées par paragraphes ou par thèmes (a, b, c...). Les ajouts de texte sont mentionnés entre crochets, les traductions entre parenthèses et crochets. Afin de respecter une chronologie des textes, les références

bibliographiques desquelles certains écrits ont été extraits sont signalées en notes de bas de page.

La légende des montagnes sacrées de la Basse Siagne

Cette première liste est très particulière car elle compile les écrits qui, à la lecture des indications de Jean-Pierre Poly³, auraient entretenu une confusion concernant notamment le mont Mercure, à cause d'une mauvaise interprétation géographique des textes au XVIIIe s.

Ce qui reviendrait à dire que les descriptions qui suivent, couvrant la période évoquée de trois siècles, seraient, en grande partie, obsolètes. Il semble toutefois utile et nécessaire de les signaler en hommage envers leurs auteurs, tous passionnés par l'histoire des populations et de leur terroir, d'autant que les données nouvelles éclairant le sujet datent de 1976, grâce à Jean-Pierre Poly, puis de 1990, avec Michel Fixot (*infra*).

- 1- 1726, Anthelmy J., *Assertio pro unico S. Eucherio Lugdunensi Episcoto (Opus posthumum)* :
 - p. 81 : [...] *montem Martini, quem montem Martium vel Martis pro Eucherianæ specus loco [...] monte Martino, mons Martius derivavit, vel quod credibilibus est mons Martius à S. Martino propter loci reverentiam [...].*
 - p. 82 : *Consortes de uno latere (habbet charra) mare magnum, castrum Gorgia (ubi portus Gorjuan è regione Thele, versùs Antipolim) montem Mercuri ... de uno fronte flumen Ciagna, de altero, ... Heic pervident regionis periti Forojuliensium & Antipolitanorum fines, & in ipsis Mercurii montem jam deprehendunt ; quo magis ad montem Martium dignoscendum adducimur.*
 - p. 83 : [*Inscriptio ex*] [...] VICIA MEIA/MASSAE FILIA/MARTI OLLOVBO/V.S.L.M.
 - p. 84 : [...] *oppido sub Martis vintii [(Mars montagnard)] [...] Martis Olloubi [...].*
 - p. 87 : *Quidquid ergo nostra in regione ex certis indicibus & documentis de contiguis montibus Martis, Veneris & Mercurii sacris indigitamus [...].*

Page 81 : la montagne Martin est dédiée à Mars.

Page 82 : le mont Mercure se trouve près du mont Mars et proche du littoral, dans la région de Théoule.

Pages 83 et 84 : discussion sur l'inscription trouvée et sur « Mars Ollubo ».

Page 87 : les montagnes contiguës et sacrées où sont adorés Mars, Vénus et Mercure.

Joseph Antelmy (écrit parfois Anthelmy ou Antelmi) (1647-1697) est docteur en théologie, chanoine et historiographe de l'église de Fréjus.

Le seul ouvrage publié de son vivant, en 1680, *De Initiis ecclesiæ Forojuliensis dissertatio, historica, chronologica, critica, profano-sacra*, ne fait pas allusion aux montagnes sacrées du terroir.

L'ouvrage de 1726, publié à titre posthume, « *Assertio...* » pour « assertions, témoignages », est un recueil des descriptions de saint Eucher, premier seigneur de Mandelieu vers 400 (l'un des fondateurs de l'abbaye de Lérins avant de devenir évêque de Lyon). C'est ce dernier qui aurait signalé notamment trois monts sacrés voisins au sein de la région étudiée : le mont Mars, le mont Vénus et le mont Mercure. En favorisant la zone

3. Poly J.-P., 1976, La Provence et la société féodale 879-1166 Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le midi, p. 92, n. 111.

littorale, l'interprétation d'Antelmy serait la source des confusions ultérieures.

Donc, à partir d'une description géographique concernant le diocèse de Fréjus, figurant dans la *Gallia christiana novissima* :

Consortes, de uno latere, mare magnum, de altero latere, castrum Gorgia, montem Mercori; de uno fronte, flumen Cyagna, de alio vero fronte, rivum Blaveto et fulmen Argencium, usque jam dicto mare, ue si qui alii sunt consortes⁴,

J.-P. Poly corrige l'interprétation de J. Antelmy en précisant les emplacements réels des lieux cités du territoire concerné :

« entre la mer, l'Argent [l'Argens], le Blavet jusqu'au *castrum Gorgia* ([identifié avec] la bastide des Gois, vers la source du Blavet au nord nord-ouest de S. Paul en Forêt) et au Mont de Mercure (c'est-à-dire Mons, ou mieux, les ruines antiques situées un peu au sud de Mons) et enfin la Siagne »⁵.

Ainsi, la colline du San Peyre n'aurait jamais abrité de temple dédié à Mercure, et, par effet domino, malgré une inscription dédicacée au dieu Mars (mais perdue...), c'est la localisation, voire l'existence même de la chapelle Saint-Martin, liée au temple de Mars, qui pourrait être remise en cause.

2 - 1777, Papon J.-P., Histoire générale de Provence, t. I :

- p. 78 : *Il est fait mention dans les mêmes ouvrages, premièrement, de Mantolvocus, Mandeluec au terroir d'Arluc, où la même sainte [Crescentia, fille de Eucher] fit bâtir un hôpital [sous le vocable de Saint-Étienne]; secondelement, de mons Mercurii, montagne du voisinage, qui conservait encore son nom sur la fin du dixième siècle; troisièmement, de la montagne de Mars, mons Martii, voisine de la précédente, & où il paraît, par l'inscription suivante, que ce Dieu était adoré sous le nom d'OLLOVDIVS.*
VIGILIA METIA/MASSAE FILIA/MARTI OLLOVDIO/V.(otum) S.(olvit) L.(ibèns) M.(eritò)
- p. 422 : *Le monastère d'Arluc, bâti pour les religieuses, sous l'invocation de Saint-Étienne, était situé sur un petit côteau voisin de la mer, à l'endroit même où il y avait auparavant un temple dédié à Vénus.*

3 - 1780, Papon J.-P., Voyage littéraire de Provence :

- p. 235-236 : *Aralucus, Arluc, près du pont de Syagne. C'était un endroit couvert de bois, où la Déesse Venus avait un Temple, qui fut détruit vers l'an 616, par S. Nazaire, Abbé de Lerins. [...].*

Il est fait mention dans les mêmes ouvrages [les Œuvres de S. Eucher], 1°. de Mantolvocus, Mandeluec, au terroir d'Arluc [...] 2°. De Mons Mercurii, Montagne de Mercure, dans le voisinage [...] 3°. De la Montagne de Mars, Mons Martii, voisine de la précédente [suit le paragraphe consacré à l'inscription, supra].

Jean-Pierre Papon « confirme », dans ses deux textes, le voisinage des monts sacrés et donne la lecture de l'inscription par Jacob Spon, 1685, *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, Sectio III, n° LVII, p. 97.

4. Albanès J.-H., Chevalier U., 1899, *Gallia christiana novissima* Histoire des archevêchés, évêchés & abbayes de France, t. I, Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron, Instrumenta Extra Ordinem, II, p. 535-536.

5. Poly J.-P., 1976, La Provence et la société féodale 879-1166 Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le midi, p. 92, n. 111.

4 - 1860, Alliez J.-L. (Abbé), *Les îles de Lérins, Cannes et les rivages environnants* :

- P. 324 : [...] *San Peyrè (Saint-Pierre) [...]. On croit que les païens avaient consacré ce mont Mercure dont il porta jadis le nom.*
- p. 325 : *Un autre mont du voisinage portait e nom Mons-Martini (mont de Martin) ou Mons Martis (mont de Mars) [...]. Une inscription [...].*
- p. 326 : *Papon a donné la même inscription, mais avec quelques variantes [...].*

L'abbé Alliez reprend uniquement les données de Papon et d'Anthelmy (dont la référence utile est « *Assertio pro unico...* » et non « *De Initiis ecclesiæ...* »).

5 - 1878, Guigou E. (Mgr), *Histoire de Cannes et de son canton, Recherches historiques sur l'arrondissement de Grasse* :

- p. 234 : [...] *je [Guozcelme, évêque de Fréjus] donne au monastère de Saint-Victor, de Marseille, et au Révérend Abbé du nom d'Isarn et aux moines présents et futurs, l'église appelée de Saint-Martin, dans le comté de Fréjus, au quartier d'Avenionetum, sur la montagne que l'on appelle Maure-Vieille, avec le territoire qui en dépend [...].*
- p. 242 : [...] *San Peyre [le mont Mercure et le château d'Avignonet]. Un autre mont du voisinage [le mont Saint-Martin] portait le nom de Martis. Une inscription trouvée autrefois près la Napoule prouve que Mars y était honoré.*
- p. 244 : [...] *inscription trouvée sur une plaque d'airain [...] Marti Olloubo, avec d'autant plus de raison que l'on trouve non loin de là une montagne qui, au moyen-âge, portait encore le nom de Mont de Mars, et aujourd'hui celui de Mont de Martin, par corruption.*

Le préambule de l'ouvrage attire l'attention sur la précédente édition de ce texte, en 1876 (tome VI des Mémoires de la Société de Cannes), et sur les emprunts de Mgr Guigou aux ouvrages d'Antoine-Léandre Sardou publiés en 1867 et 1872 (tome II des Mémoires de la même Société). Ces derniers ne sont pas repris dans l'inventaire.

6 - 1880, Lenthéric C., *La Provence maritime ancienne et moderne* :

- p. 383 : [...] *au-dessus même du château ruiné de la Napoule, le Sant-Peyré ou mont Saint-Pierre, au sommet duquel se trouvent les ruines d'une chapelle consacrée [...], s'appelait, d'après les anciens actes, la montagne de Mercure, et supportait vraisemblablement quelque temple dédié au messager des dieux. Une autre petite éminence voisine, Mons Martini ou Mons Martis, couronnée aussi par un oratoire consacré à saint Martin, était jadis occupée par un temple de Mars [...].*

Le terme « oratoire », pouvant être entendu pour « chapelle », confirme la nature de l'édifice qui aurait remplacé le temple dédié à Mars.

7 - 1952, Herment R., *Au royaume de la fée Diane d'Estérel* :

- p. 65 : *Les temples de notre région - Pendant l'occupation, les Romains ont édifié de nombreux temples ; en voici quelques-uns : un temple de Minerve élevé sur le Saint-Peyre [sic], au lieu et place d'un temple grec ; un temple élevé à Mars, sur le mont Saint-Martin, dans les bois de Maurevieille. On y a trouvé une inscription, mais cette inscription a suivi le chemin des voies administratives et nous n'avons pu la retrouver dans le musée qui l'abrite ; un temple dédié à Vénus, élevé sur le mont Saint-Cassien ; un temple élevé à Apollon, très vraisemblablement au col de Théoule [...].*

Selon les écrits antérieurs, le temple du San Peyre était dédié à Mercure et non à Minerve.

8 - 1971, Dugand J.-É., De l'Aegitna de Polybe au trophée de la Brague :

- p. 99 : [...] *le sommet conique et boisé du San Peyré (Saint-Pierre, 131 m), mont à la cime duquel une chapelle du XI^e siècle, actuellement en ruines, a probablement remplacé quelque fanum dédié à Mercure. Dans les Instrumenta Ecclesiae Foro Juliensis, la Gallia Christiana (t. I, p. 376) nous offre un texte, où il est dit, à propos d'une délimitation : « De altero latere [...] montem Mercori ; de uno fronte flumen Cyagna ». Une autre éminence voisine, porteuse d'un oratoire consacré à saint Martin, s'appelait autrefois Mons Martius, c'est à dire Mons Martis [...]. Saint Martin, apparemment y remplaça le dieu Mars.*

9 - 1995, Cosson P., Civitas Antipolitana Histoire du municipie romain d'Antipolis (Antibes, Cannes, Grasse, Mandelieu...) :

- p. 56-57 : *Dans les environs de la Napoule, à Maurevieille, Mons Martius (Mons Martis), un oratoire consacré à Saint-Martin [sic] aurait peut-être (?) remplacé à l'époque chrétienne le fanum d'un Mars local. Était-il ce même Mars Olloubien que l'on retrouve [...] sur une autre inscription dans la région de Théoule ? [...] aujourd'hui perdue [...] : (Vigilia Metia, Fille de Massa, au dieu Mars Olloubien s'est acquittée selon son vœu).*

À n'en pas douter, avec ces deux derniers alinéas, la « légende » est entretenue jusqu'en cette fin de XX^e s.

Les documents concernant les transferts ecclésiastiques

10 - 1872, Disdier J.-B. (Abbé), Manuscrits de J.-F. Girardin et de J. Antelmy, Description historique du diocèse de Fréjus, Doyené [sic] de Fréjus, La Napoule :

- p. 79 : *Il est aussi rapporté dans le grand cartulaire de Saint-Victor que Gancelme, évêque de Fréjus, donna l'église ou la dime de Saint-Martin de Malaveila dans la vallée d'Avénionet en 1030 aux religieux de ce monastère et d'autres biens aussi en 1044, dans le même lieu.*

L'église ou chapelle de Saint-Martin de Maurevieille/Maure Vieil, qui existait au tout début du XI^e s., a pu voir le jour dès le X^e ou le IX^e s. Il est précisé qu'elle se trouve « dans la vallée » d'Avignonet.

11 - 1905, Moris H., Cartulaire de l'abbaye de Lérins, Deuxième partie :

- p. 38-39 : *12 Février 1224 - Convention par laquelle l'abbaye de Lérins cède au chapitre de Fréjus les églises de Saint-Maxime et de Saint-Lambert ainsi que toutes les possessions à Fréjus, Puget, Palayson, Roquebrune, en échange de l'église d'Avignonet et de l'église Saint-Martin de Malavilla.*

Cette transaction de 1224, entre « Fréjus » et « Lérins », intervient après de nombreuses péripéties⁶. Cela dit, elle interpelle au niveau d'un déséquilibre apparent entre

6. Hildesheimer E., 1953, Les pêcheries de La Napoule et de Mandelieu, p. 40-51.

les biens échangés : faut-il comprendre que « l'église Saint-Martin de Malavilla », possession du Chapitre de Fréjus, était un édifice important (dimensions, revenus générés...) ?

12 - 1953, Hildesheimer E., Les pêcheries de La Napoule et de Mandelieu :

- p. 41 : 3.- *Le monastère de Saint-Victor de Marseille vient ensuite. Le 2 février 1030, Gocelme, évêque de Fréjus donne à l'abbaye « ecclesia que nominant sancto Martino, in comitatu Foro Juliense, in valle Aviniolense, in monte que nominant Mala Veila, cum territorio que ibi pertinet, que mihi advenit »*⁷.

Il s'agit d'un rappel de la donation, en 1030, d'une église Saint-Martin, située à Fréjus, dans le vallon d'Avignonet, sur le mont de Maurevieille, à l'abbaye de Saint-Victor.

Les prospections et les études récentes

13 - 1940, Extrait des procès-verbaux et comptes rendus, Séance du 1er décembre 1940 - Assemblée Générale, ASSLCG, t. XI, 1950 :

- p. 27 : *M. G. Sinibaldi clôture la séance en parlant d'une ancienne chapelle qu'il a découverte dans les rochers de Maurevieille et rappelle celle qu'il a déjà signalée comme incluse dans une ferme de Minelle et dont [...] Hubert Dhumez a retrouvé la trace dans des chartes très anciennes.*

C'est ici la première mention concrète d'un bâtiment, en l'occurrence une « chapelle », sur les lieux qui auraient été consacrés à Mars.

14 - 1950, Benoit F., Informations - XI^e circonscription, Gallia, 50 :

- p. 130 : Oppidum Saint-Martin, à Mandelieu-La Napoule. - *Le petit plateau de St-Martin-de-Maurevieille (de Malavilla), en 1264), dont le patronage recouvrait le nom de Mons Martis, mentionné dans la Vie de saint Eucher, au Ve siècle, a été exploré par M. V. Raymon : sols bétonnés appartenant à des réservoirs d'époque romaine.*

Dix ans après sa « découverte », la « chapelle » disparaît.

Le terme « oppidum » n'est pas approprié⁸.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le mont Saint-Martin est assimilé au mont Martis (*supra*).

En ce qui concerne l'« information » essentielle, celle relative aux « réservoirs », si une occupation antique à tardo-antique est attestée sur le site, il est très délicat de faire remonter la construction de ces structures à une « époque romaine » ; en effet, compte tenu du fait qu'à ce jour aucune opération archéologique ne confirme un lien direct entre le mobilier connu en ce milieu du XX^e s. et les structures maçonnées et, qu'il est clair, aujourd'hui, au regard de l'ensemble du mobilier étudié (*infra*), que le site a été occupé au moins jusqu'à la fin de l'époque préféodale⁹, il est également possible d'évoquer une période de construction médiévale ; la remarque judicieuse, mais devant être confirmée, de Michel Fixot (alinéa 22), irait en ce sens.

7. Guérard B., 1857, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, t. I, p. 592, ch. 599.

8. Voir la remarque sur le sujet à l'alinéa suivant en lien direct avec celui-ci.

9. Et peut-être réoccupé pour des activités agropastorales au moins jusqu'à la fin du Moyen Âge(*infra*).

- 15 - 1953, Raymon V., L'Oppidum de Saint-Martin de Maurevieille (Estérel), ASSLCG, t. XII :
- p. 93 : *Saint Euchère, ancien moine de Lérins, qui fut évêque de Lyon au Ve siècle, fait allusion à ce mont Martin en indiquant, comme proches de La Napoule, deux collines : le mons Mercuris et le mons Martis.*
 - En 1680, Anthelmy cite le mont Mercure près du fleuve « Cyagna » et, non loin de celui-ci, le mont Martin ou montagne de Mars.*
 - p. 93-94 : *Nous connaissons le mont Mercure, près de la Siagne, lequel, à partir du XXe siècle, fut appelé Saint-Pierre ou San-Peyre. Le mont de Mars serait devenu le mont de Martin ou de Saint-Martin. Cette substitution au nom d'une divinité païenne de celui d'un saint chrétien est courant[e] en Provence et est, du reste, conforme aux préceptes de saint Grégoire le Grand.*
 - p. 94a : [...] nous n'avons trouvé, à une première inspection, que des fragments de tuiles à rebord et une **petite construction** accolée à un rocher mesurant extérieurement, 5 mètres sur 8 mètres, et couverte en berceau.
L'extrados de la voûte, qui portait directement la toiture en tuiles demi-rondes [...]. Les matériaux de construction des murs sont des moellons irréguliers, liés par un mortier de mauvaise qualité. L'enduit qui recouvre l'intérieur des murs a cédé en beaucoup d'endroits.
 - p. 94b : *Le bâtiment, orienté Est-Ouest, présente une porte rectangulaire sans décoration ni pierres d'appareil du côté Ouest et, du côté Est, dans l'axe, une petite fenêtre rectangulaire qui a été diminuée en largeur par des jambages.*
Le sol intérieur se trouve à 0 m. 80 environ au-dessous du niveau du sol extérieur ; il a été remué et laisse apparaître des moellons avec des tuiles à rebord jetés au hasard.[...].
 - Devant la porte, on ne remarque aucune trace d'escalier intérieur pour rattraper la différence de niveau. [...].*
 - p. 94c : *Une étude, même rapide, de ce bâtiment, conduit à cette conclusion : Rien dans sa forme, n'autorise à supposer que cette construction a été édifiée comme chapelle : pas d'abside demi-circulaire, pas de porche, pas de niche pour les objets servant au culte ; pas de traces de signes religieux [...].*
 - p. 95a : *Nous sommes en présence d'une petite maison, d'un abri de campagne, construit depuis deux ou trois siècles ; son utilisation nous échappe par suite du changement dans le genre de vie depuis cette époque.*
 - p. 95b : *L'église « Sancti-Martini » dont il est question en 1030, de même que l'église « Sancti-Martini de Malavilla » de 1224 ne peuvent donc être retrouvées dans ce bâtiment.*
 - p. 97 : Plan : *Oppidum de St Martin de Maurevieille - Cet oppidum forme bien un ouvrage de défense naturelle aménagé par l'homme.*

Page 93 : l'auteur reprend la légende mais ne donne aucune référence bibliographique. Saint Euchère n'existe pas. La référence à Antelmy est 1726 et non 1680.

La Siagne est citée *Ciagna* chez Antelmy (« *Assertio...* ») et non *Cyagna* qui figure dans la *Gallia christiana novissima (supra)*.

Pages 93 et 94 : c'est ici la légende qui reprend le pas selon les textes antérieurs.

Page 94a : les dimensions de la « petite construction » sont très approximatives (*infra*).

La nature des matériaux d'une éventuelle toiture, des « tuiles demi-rondes », est une pure invention ; elle est d'ailleurs contredite par l'indication que seuls des « fragments de tuiles à rebord » ont été trouvés.

La qualité de l'enduit intérieur ne correspond pas à la description de 1964 qui signale un « bon mortier » (alinéa 17, p. 175a).

Page 94b : le bâtiment est orienté vers l'est (à 80°), c'est à dire « ouest-est » et non « Est-Ouest ».

Les indications concernant la « porte » et la « fenêtre », deux ouvertures mal appréhendées, sont à revoir (*infra*).

Page 94c : effectivement, l'« étude » a été visiblement trop « rapide »...

Même si l'affirmation de l'auteur n'est pas forcément fausse, aucun des éléments absents indiqués dans l'argumentation ne doit obligatoirement exister au niveau d'une chapelle, qu'elle soit d'origine, reconstruite ou transformée : par exemple, le chevet plat (au lieu de l'abside), fréquent à l'époque préromane (500-1000), subsiste à l'époque romane... transition chronologique à laquelle appartient la chapelle Saint-Martin citée dans les documents religieux (transaction de 1030).

Page 95a : curieusement, l'« information Gallia » relative aux « réservoirs », dont l'auteur serait à l'origine, n'est ni reprise ni développée dans son exposé.

N'est pas mentionnée non plus la présence de « béton » ou tuileau¹⁰, signalée dans la même « information ».

Par ailleurs, la construction d'une habitation en un lieu sans enjeu agropastoral significatif au XVIIe s. ou au XVIIIe s., « d'un accès particulièrement difficile » (p. 93), dont l'occupation ne peut être que temporaire au cours de la période avancée (occupation de type « remue ») est inconcevable, tout comme est surréaliste la non-compréhension par l'auteur lui-même de sa propre proposition... Il eut sans doute mieux valu rester sur l'hypothèse de « réservoirs d'époque romaine » retenue par F. Benoit en 1950 (alinéa 14).

Page 95b : les deux églises citées sont les mêmes.

Page 97 : indépendamment du schéma proposé concernant une « ligne Maginot » antique locale, sacrifiant au rite du « Patrimoine Exceptionnel » ou du « Grand Patrimoine », le terme « oppidum » utilisé n'a pas sa place ici. Moins en raison d'une surface relativement modeste (proche d'1/2 ha) ou des absences, à la fois, d'une organisation structurée (habitations, voies de circulation...) et d'un véritable système défensif, que par la datation de la première occupation du site ; en effet, au regard du mobilier observé (*infra*), cette dernière ne remonterait pas au-delà du changement d'ère, période déjà postérieure à la fin du phénomène du perchemment défensif (-150/-50). Le mot « camp » ou « habitat de hauteur » aurait été plus approprié.

Par ailleurs, malgré les propos fermes des pages 94c et 95b réfutant une chapelle, le doute subsiste sur le plan produit où le bâtiment en élévation est légendé : « Bâtiment voûté/Chapelle ? ».

16 - 1963, Cheneveau R., Mandelieu - Camp de Mars Olloubo ou de St-Martin de Maurevieille (Camp de sommet à défenses naturelles complétées par des murs), Manuscrit, Archives IPAAM :

- 8 décembre : Avec M. Aulas, nous suivons l'itinéraire indiqué [...].

Un mur maçonné - un bâtiment appelé **chapelle**, mais qui n'est peut-être qu'une **citerne**, près d'un hémicycle qui est sans doute une source - [...].

10. Béton à base de chaux et de fragments de TCA (terre cuite architecturale) broyée plus ou moins finement, auxquels sont parfois ajoutés sable et/ou gravier. Ce mélange, appelé « béton romain », « ciment romain » ou « mortier romain », est d'une résistance étonnante et possède des propriétés hydrauliques incontestables. Il a été utilisé de l'Antiquité à l'Époque moderne : Büttner S., 2020, Le mortier de tuileau en France de l'Antiquité à l'époque moderne : héritage ou réinvention permanente ?, dans Blary F., Gély J.-P., Ressources et construction : la transmission des savoirs sur les chantiers, CTHS.

Toutes les indications sont à retenir à l'exception de la « source » qui, compte tenu de son emplacement, au sommet d'un petit plateau bordé de rochers, n'a aucune chance d'être alimentée par une source naturelle ; toutefois, une dépression dans le sol pour la collecte des eaux de pluie et de ruissellement n'est pas à exclure.

17 - 1964, Aulas J., Contribution à l'histoire de La Napoule du Ve au XIV^e siècles - Le site d'Avignonet de Théoule à Mandelieu par Maurevieille et la Napoule, ASSLCG, t. XVI :

- p. 173 : 69.- [...] *on trouve un village en ruines [...]. Une dizaine de maisons, à demi éboulées, sans toits, se serrent l'une contre l'autre [...]. C'est Maurevieille [...].*
- p. 174 : [69 suite] *Parmi les restes de maisons il ne semble pas qu'une d'elles ait pu jouer le rôle de chapelle. Au sud, à quelque 500 mètres, sur un petit éperon (cote 91,1) on trouve aussi des ruines : ancienne habitation et non chapelle. Un peu plus haut [...] des baraques d'exploitation minière [...].*
- p. 174 : 70.- [...] *à l'altitude de 289 mètres [...] l'oppidum et la soi-disant chapelle Saint-Martin [...].*

Il y a eu occupation romaine : les fragments de tegulae sont nombreux [...] dolium [...]. Quant au bâtiment appelé par certains « chapelle » - et qui n'en est pas une - il est difficilement datable.

Il y eu sur ce sommet temple, ou tout au moins consécration à Mars, comme le confirme le vocable de Saint Martin qui s'y est superposé. [...].

- p. 175a : 71.- [...] *le grand bâtiment voûté que nous avons trouvé est en réalité une vaste citerne destinée à alimenter en eau une population relativement importante. Elle est creusée à plus de un mètre en contrebas du sol naturel, au point le plus bas de l'oppidum, près de ce qui semble avoir été une petite source captée ; la porte d'entrée donne sur ce vide de un mètre, sans escaliers. La pièce est intérieurement enduite d'un bon mortier de bas en haut, et la « fenêtre » opposée à la porte devait servir de margelle pour les seaux.*

- p. 175b : *En tout cas, ce n'est pas la « chapelle Saint-Martin » portée au cadastre.*
- p. 175c : *Celle-ci pourrait sans doute être retrouvée dans l'amas d'éboulis de construction qui se trouve à l'entrée de l'oppidum.*

[...] *Cette chapelle Saint-Martin a en tous cas existé puisque nous la trouvons dans un texte relativement précis [...].*

- p. 175d : [...] *Mars Olloubo, devenu à l'époque Mala Veila, était encore habité aux XI^e et XII^e siècles, ou plutôt réhabilité, si l'on se souvient que les Saint-Martin marquent très souvent la réoccupation, aux temps troublés du début du Moyen Âge, d'anciens lieux élevés.*

Page 173 : le hameau de Maurevieille¹¹ est bien visible sur les cartes du site @ Géoportail :

- habitations toiturées, sans chapelle, sur la carte de l'état-major de 1820-1866,
- hameau ruiné, « Maure vieille R^{nes} », sur la carte IGN de 1950,
- ruines sans toitures sur les photographies aériennes de 1950-1965 (**Fig. 2**) (avant la construction de la chapelle/église de Maure Vieil/Notre-Dame-du-Labeur et d'une verrerie, dans les années 1960).

Page 174 (69) : dont acte, l'absence de chapelle au sein du hameau de Maurevieille est retenue.

11. Coordonnées : 330935 ; 4819901 ; 52.

L'ancienne habitation située sur le petit éperon a été retrouvée¹² : il s'agit d'une grande ferme à quatre corps (**Fig. 3, 4**), dont un enclos, où seuls des fragments de tuiles rondes et de céramiques vernissées des XVIIIe et XIXe s. ont été observés. Il s'agit peut-être d'une ferme intermédiaire, en lien, à la fois, avec le hameau de Maurevieille et les terrasses de cultures du flanc nord du site de hauteur dont l'exploitation se serait poursuivie (*infra*).

Page 174 (70) : aucun début d'explication n'est donné pour contester « la soi-disant chapelle Saint-Martin » ; l'argumentation piétine...

Page 175a : un « grand bâtiment » succède ici à la « petite construction » ou « petite maison » précédemment signalée (alinéa 15).

De quelle « population relativement importante » parle l'auteur : de celle de la « dizaine de maisons » du hameau de Maurevieille ? ou de celle ayant occupé les quelques replats aménagés situés au sommet du mont Saint-Martin ? Rien ne permet d'envisager une population nombreuse sur ce terroir relativement ingrat.

Quant à la présence d'une « source captée », voir la remarque de l'alinéa 16.

Page 175b : bien qu'il ait, *a priori*, constaté l'existence d'une ancienne chapelle sur le cadastre... l'auteur assure qu'elle ne peut correspondre au bâtiment encore debout sur le site... et il a raison : une « Vieille Chapelle Saint-Martin » figure sur le cadastre de 1934, dans la partie orientale du site (*infra*).

Page 175c : la chapelle aurait donc bien existé mais se serait trouvée dans la partie est du site, directement sur les à-pics, et non au niveau de son entrée située à l'ouest ; par ailleurs, aucun vestige de mortier n'apparaît dans l'ensemble des pierriers et éboulis du site, à l'exception des déblais relatifs aux sondages archéologiques de G. Vindry (alinéa 19) entassés contre les murs sud et est du bâtiment en élévation.

Page 175d : pour compléter ou préciser les propos de l'auteur voici ce que dit Paul Canestrier¹³ : *St Martin, évêque de Tours, très populaire dans les Alpes-Maritimes, dut être considéré comme un gardien des passages dangereux ; car dans les légendes locales, il passe pour le dupeur habituel du diable*. Et il est peu dire que la ou les bordures du site, au sud notamment, sont « dangereuses ».



Fig. 2 : Le hameau ruiné de Maurevieille (Géoportail, 1950-1965)

12. Coordonnées : 330750 ; 4819633 ; 90.

13. Canestrier P., 1978 (1948), Fête populaire et tradition religieuse en pays niçois, p. 154.



Fig. 3 : La ferme intermédiaire sur le flanc nord du mont Saint-Martin



Fig. 4 : La ferme intermédiaire sur le flanc nord du mont Saint-Martin

18 - 1966, Cheneveau R., Liste des enceintes anhistoriques des Alpes-Maritimes, MIPAAM, t.

IX (II) :

- p. 41 : *Mars Oloubo ou saint Martin de Maurevieille.*

Avec ruines de maisons ou de chapelle.

Les « constructions » du site n'ont apparemment fait l'objet d'aucune étude...

- 19 - 1971, Vindry G., Commune de Mandelieu-La Napoule, lieu dit « Camp de Maurevieille » ou « Camp Saint-Martin », Rapport sur le sondage effectué au cours de l'été 1971 :
- p. 1-2 : *Des cinq sondages effectués sur le site [...] [la stratigraphie] a livré [...] des céramiques (communes ou modelées)... de nombreux fragments de tegulae... du béton de tuileau romain... un fragment de vase en pierre ollaire... des fragments de dolia, de céramiques (modelées « atypiques » communes, plusieurs vases en chloritoschiste)..., de meules en rhyolite*¹⁴.

Les fouilles effectuées au sommet du mont Saint-Martin, uniquement axées sur des sondages archéologiques, sans étude sérieuse du bâti, n'ont pas apporté de réponse sur l'existence d'une chapelle.

- 20 - 1972, Cheneveau R., Mandelieu - Camp de Mars Olloubo ou de St-Martin de Maurevieille (Camp de sommet à défenses naturelles complétées par des murs), Manuscrit, Archives IPAAM :

- 23 janvier : Révision avec MM. Aulas et [...] Gilis de la SSLCG. Des fouilles sont en cours, dirigées par M. Vindry [...]. On n'a trouvé que des débris de tegulae [...] qui provenaient sans doute d'une cabane à murs de pierres [...].

MM. Vindry et Gilis ont trouvé : des fragments d'une plaque de marbre gravé, des tessons de poteries non datables (poterie indigène rouge ou brune à dégraissant [...], quelques tessons de pégau [à pâte] grise, deux fragments d'un vase en chloritoschiste portant les marques de tournage, [...], de nombreux fragments de tegulae.

Les fouilles actuelles ne permettent d'affirmer qu'une occupation tardive [...] des premiers siècles du premier millénaire, peut-être jusqu'au VIIe s.

La mise au jour, sur le site, d'un fragment de « marbre gravé » semble ne pas être une découverte anodine, malheureusement rien de plus n'en est dit. Les fragments de pierre ollaire et de pégau renvoient à une datation plus récente (VIIIe/XIIIe s.)¹⁵.

- 21 - 1982, Marande E. de, Mandelieu-La Napoule Jadis, Naguère et Aujourd'hui :

- p. 267 : **Chapelle** Saint-Martin à Maurevieille

De cette **chapelle** citée dans une charte de l'an 1030, il ne reste aucun vestige. Après de minutieux sondages, M. Vindry n'a retrouvé aucune trace de l'occupation du quartier de Maurevieille aux premiers siècles de notre ère, que des fragments de céramique. Le sol de ce site, mis en culture, a subi des bouleversements qui peuvent expliquer la démolition et la dispersion des éléments d'éventuelles constructions.

La disparition de la chapelle est confirmée, mais les sondages évoqués ont attesté, contrairement à ce qui est dit et grâce aux « fragments de céramiques » mis au jour, une occupation des lieux précisément au cours des « premiers siècles de notre ère » (*infra*).

- 22 - 1990, Fixot M. (dir.), Le site de Notre-Dame d'Avignonet à Mandelieu :

- p. 21, n. 16 : [...] diverses traces de murs et de construction. Le plus ancien, correspondant à une fortification de l'Âge du Fer, en pierres de fort module, est interrompu au nord par un bâtiment maçonné et voûté. Il a 7,50 m de longueur sur 6 m

14. Lautier L., Rothé M.-P., 2010, Carte Archéologique de la Gaule, Les Alpes-Maritimes 06, p. 386.

15. Collectif, 1995, Terres de Durance Céramiques de l'Antiquité aux Temps modernes, Musée de Digne et de Gap, p. 41-78.

de largeur, et il est orienté. Cependant, il ne s'agit sans doute pas de la chapelle médiévale. Les murs intérieurs sont encore enduits de béton de tuileau, et il pourrait s'agir, du moins à l'origine, d'une citerne, à mettre en rapport avec une occupation médiévale dont il y a trace, vers l'ouest, par un angle de bâtisse aux pierres liées avec un mortier maigre.

Rien, ni dans les structures ni dans le mobilier signalé (*infra*, récapitulatif) ne confirme une première occupation à l'Âge du Fer, la dimension des blocs utilisés et récupérés *in situ* ne permettant, par ailleurs, aucune datation. La proposition d'une période d'occupation, en l'occurrence « médiévale », sans doute judicieusement proposée, ne peut être assise sur la mauvaise qualité du mortier d'*« un angle de bâtisse »*.

La possibilité d'une citerne est... incertaine. Par ailleurs, l'utilisation, pour les murs, d'un enduit de tuileau est très courante au cours de l'Antiquité et du Moyen Âge (*supra*).

En résumé, sans plus d'éléments contradictoires (qui pourtant existent, *infra*), un bâtiment voûté (qui n'a jamais été évoqué en tant que bergerie), orienté (à l'est), « appartenant » à une époque médiévale, qui n'est peut-être pas une citerne (l'incertitude pouvant être inversée), dont les murs sont enduits (comme pour la plupart des chapelles) pourrait bien, en fait, être une chapelle... tout porterait à le croire à partir de l'exposé de l'auteur dont les affirmations vont à l'encontre de sa pensée.

23 - 1996, Brétaudeau G., Les enceintes des Alpes-Maritimes, MIPAAM, h.-s. 2 :

- p. 107, 109 (pl. 17) : *Oppidum du Mont Saint-Martin ou Mars Oloubo ou de Maurevieille.*

[...] occupe la crête sommitale étroite d'une montagne bordée d'à-pics sur deux faces - 287 m | 180 x 60 m [hors tout] ; sup. 8500 m² | en acropole | oppidum | occupé notamment à l'époque romaine [...] | deux murs de barrage intérieurs | [...] vase tourné ; poterie à dégraissant ; tegulae ; marbre gravé [...].

Les dimensions données sont « généreuses » : la superficie du plateau sommital du site est voisine de 0,5 ha. Un seul des « deux murs de barrage » est visible aujourd'hui.

L'orientation (110°) de l'édifice maçonné et voûté qui figure sur le plan de l'auteur, sans indication quant à sa nature (*infra*), n'est pas exacte (orientation correcte : 80°).

24 - 2007, Salicis C., Liste des enceintes de hauteur..., MIPAAM, t. XLIX :

- p. 94 : *MANDELIEU - Le Mont Saint-Martin - 079 B
969200 ; 3144200 ; 287 [330612 ; 4819090 ; 287]¹⁶.*

Enceinte - Défensive.

Meule, tegula, imbrex, galet, modelée, amphore, sigillée, silex, pierre ollaire.

Antiquité/Antiquité tardive - HS 2.

Si la période chronologique proposée reste d'actualité pour le début de l'occupation du site, les nouvelles visites effectuées dans le cadre de cette étude ont permis de mieux appréhender sa nature (*infra*). Le mobilier signalé ici est celui récolté par l'auteur avant 2007. L'inventaire complet du mobilier ancien et récent, incluant le mobilier mis au jour lors des sondages (*supra*), est donné au chapitre suivant¹⁷.

16. Coordonnées Lambert III transformées en coordonnées TUM.

17. L'ensemble du mobilier en dépôt dans les réserves de l'IIPAAM est à la disposition des chercheurs et des « autorités ».

25 - 2010, Lautier L., Rothé M.-P., 2010, Carte Archéologique de la Gaule, Les Alpes-Maritimes 06 :

- p. 385 : *3 À *Saint-Martin de Maurevieille*, un site d'acropole (surf. 0,85 ha) tardo-antique, placé sur une étroite crête [...] et défendu par deux murs de barrage [...] forme un petit plateau qui porte quelques structures d'habitat (aux murs maçonnés) et une **chapelle** dédiée à saint Martin (pour Ed. Blanc, ce serait le site de Mons Martis cité par saint Eucher, au Ve siècle). Sur le pourtour de ce plateau, ont été signalés des murs (en pierres sèches ou maçonnés), notamment une construction voûtée (5 x 8 m) [...] interprétée (par J. Aulas) comme un réservoir, aux murs recouverts d'enduits.

La « chapelle » et la « construction voûtée » sont un seul et même bâtiment qui, comme on le verra, n'est pas une chapelle.

Les murs maçonnés n'appartiennent pas à des habitations mais à des réservoirs ou bassins (*infra*).

Le site de hauteur du Mont Saint-Martin

Situation et environnement

La colline du Mont Saint-Martin est située dans l'extrême sud du territoire communal, entre les communes de Fréjus et Saint-Raphaël, à l'ouest, et Théoule-sur-Mer, à l'est.

Elle est hérissée d'innombrables pointes ou aiguilles rocheuses offrant un décor autant féérique qu'inquiétant (**Fig. 5**).

Le vallon des Baumes et le ravin de Maure Vieil la bordent respectivement à l'ouest et à l'est.

Ce secteur forestier, particulièrement accidenté et encore relativement éloigné de toute « civilisation envahissante », est un secteur « humide » : plusieurs points d'eau existent et de nombreuses citernes y sont installées.

Pour atteindre le sommet du « Saint-Martin », qui culmine à 287 m, trois accès sont possibles :

- deux le sont à partir de la chapelle en béton Notre-Dame-du-Labeur, à Maure Vieil, que l'on rejoint soit par la route parallèle au ruisseau de la Rague, à l'est, soit par le chemin parallèle au vallon de Maupas, au nord :

- vers le sud, le chemin du Pont Sarrazin conduit à l'ouest du sommet, à un carrefour de pistes ; la fin du parcours se fait alors vers l'est,

- vers le sud également, la « piste de l'ancienne mine » permet un accès direct par le flanc nord du site ; indépendamment des anciens bâtiments, il faudra contourner, par l'ouest, la zone dangereuse d'extraction entourée d'un haut grillage,

- un autre accès est possible par l'ouest, par la piste des Œufs de Bouc et le carrefour de pistes signalé précédemment.

La partie sommitale de l'éminence peut se voir globalement comme un petit plateau au sol pentu d'environ 10° à 15° vers le nord, bordé au sud, à l'ouest et à l'est par de nombreux gros rochers dominants, se développant sur environ 140 m d'ouest en est et sur 40 m du nord au sud ; sa superficie utile ne dépasse pas 0,5 ha (**Fig. 6**).



Fig. 5 : Les « aiguilles » rocheuses bordant le site au sud-ouest

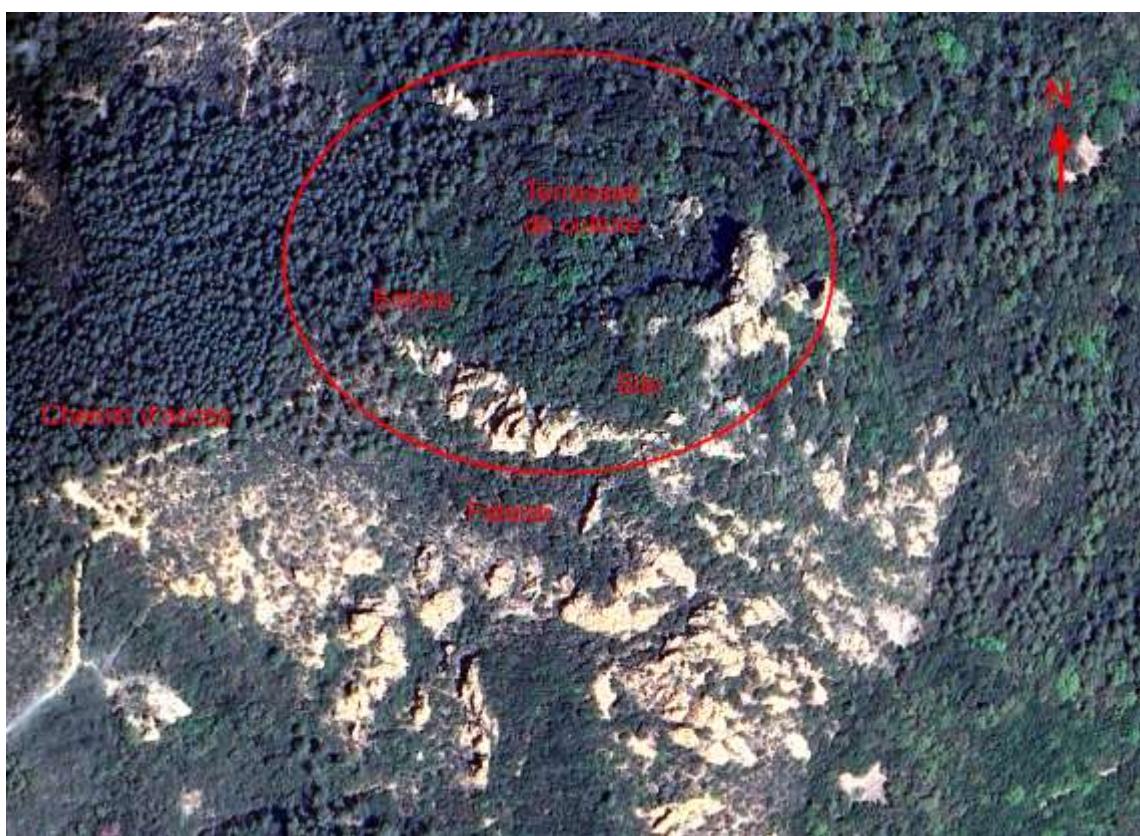


Fig. 6 : Le mont Saint-Martin vu du sud (Fonds Google Earth)

Les structures

Trois plans inédits de G. Brétaudeau (**Fig. 7, 8, 9**) résument la description qui suit.

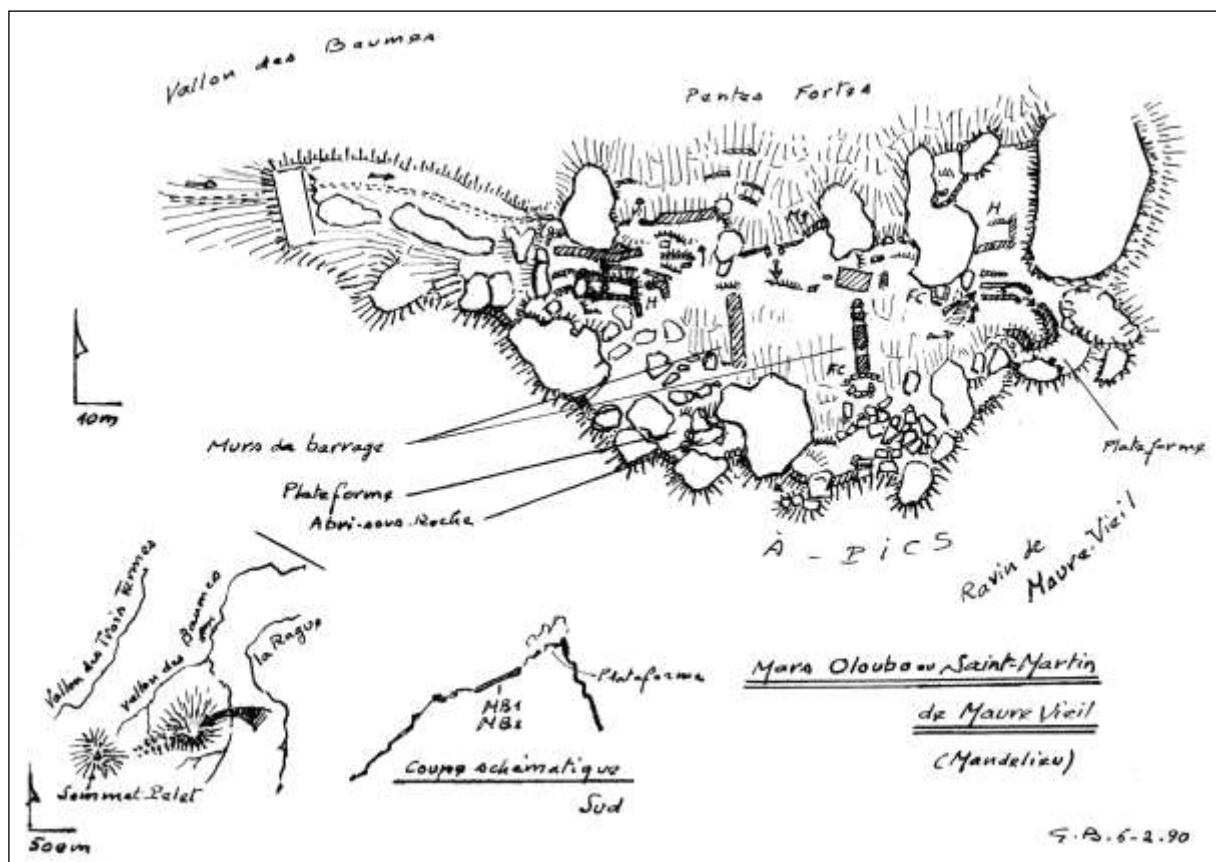


Fig. 7 : Site fortifié du Mont Saint-Martin, ensemble
(Plan : Georges Brétaudeau, 1990, archives IPAAM)

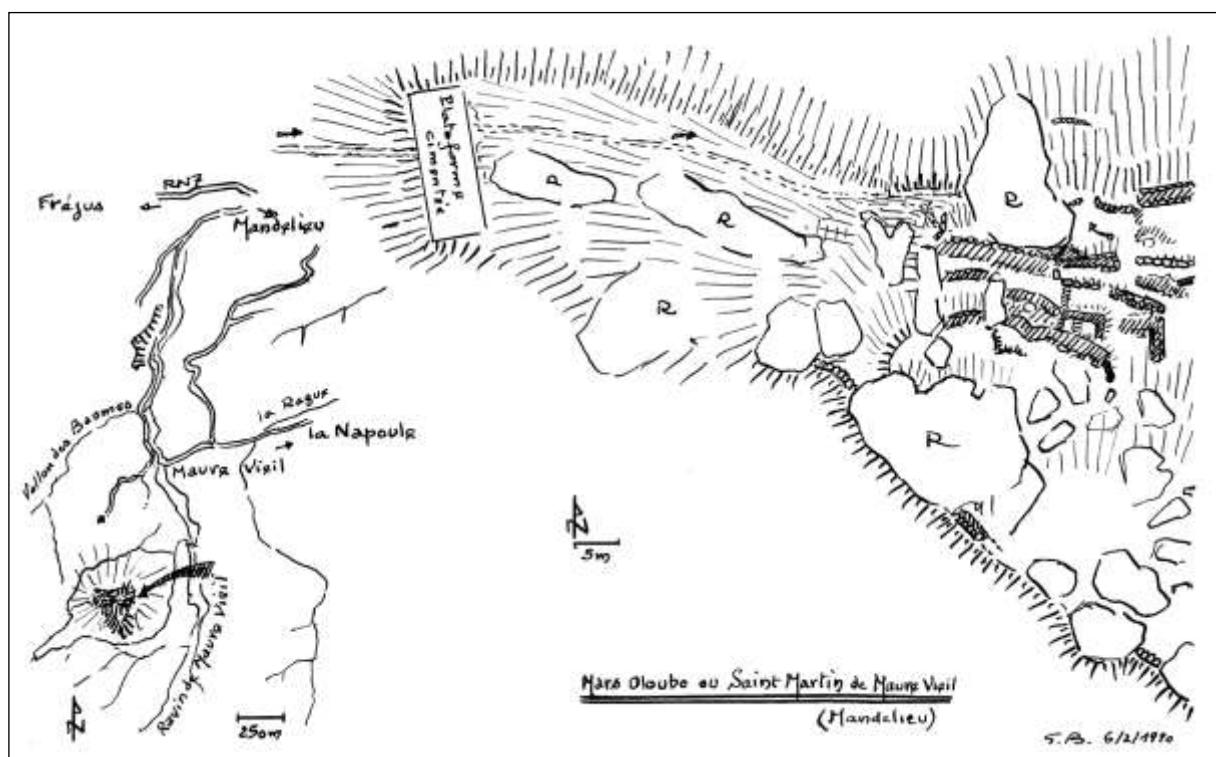


Fig. 8 : Site fortifié du Mont Saint-Martin, partie ouest (entrée), détail (aménagements récents)
(Plan : Georges Brétaudeau, 1990, archives IPAAM)

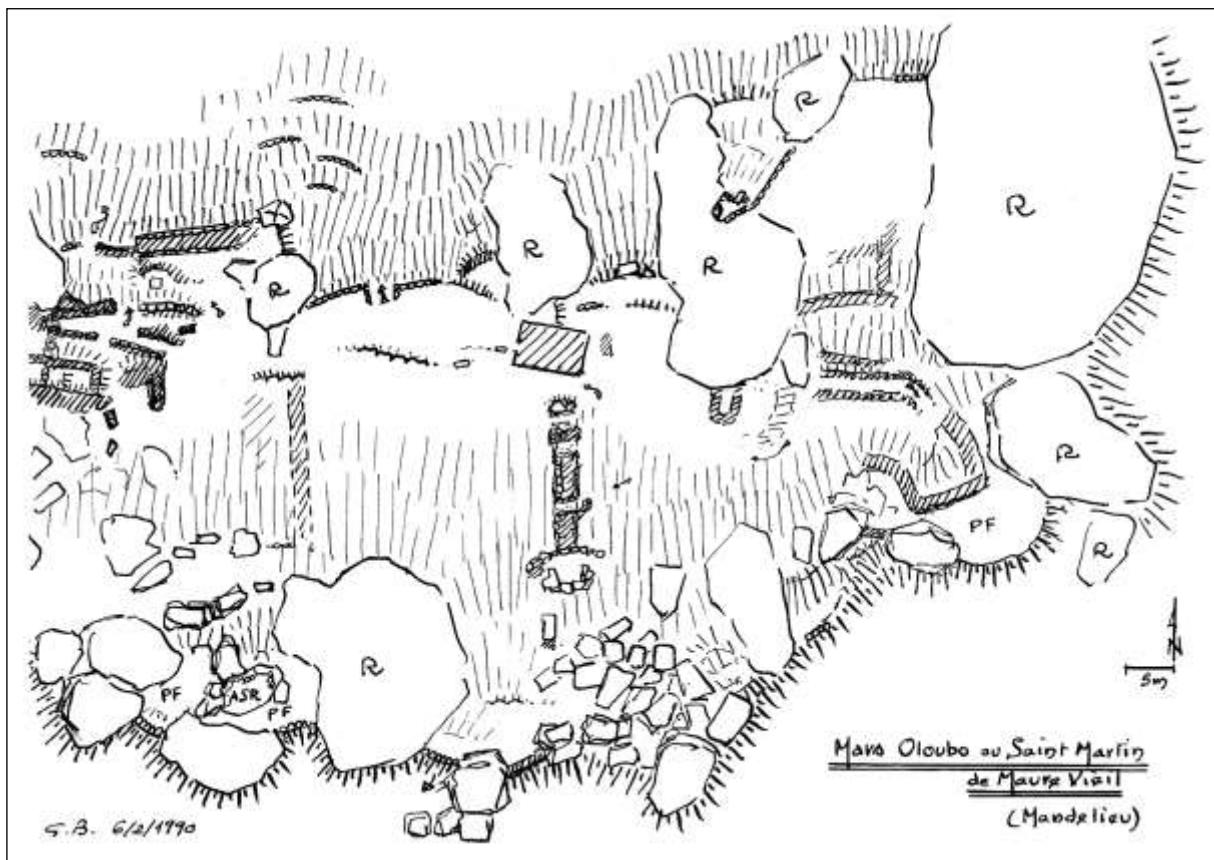


Fig. 9 : Site fortifié du Mont Saint-Martin, partie est (cul-de-sac), détail
(Plan : Georges Brétaudeau, 1990, archives IPAAM)

Il s'agit d'un site en acropole, c'est-à-dire un site bordé d'à-pics pouvant constituer, si nécessaire, une défense naturelle. Mais le pourtour du plateau n'est pas « sur à-pics » dans son intégralité, la partie septentrionale, certes aménagée, est largement ouverte.

Dans la partie sud du site, des murs non débordants (**Fig. 10**) ont permis de combler les failles entre les rochers et d'étendre ainsi, par autant de petits replats, la surface d'occupation. Des zones d'habitations, sans doute précaires et/ou saisonnières, ont occupé ces replats. Compte tenu de la configuration du plateau, relativement en pente, et d'un sol très chaotique où les rochers affleurants et émergents abondent, l'espace de vie semble être essentiellement constitué par ces nombreuses plateformes aménagées ; au sein de ces amas rocheux, un petit abri-sous-roche a également été aménagé.

En revanche, parmi les nombreux amas de blocs présents dans la partie interne du site, rien ne suggère aujourd'hui la présence d'anciens fonds de cabanes dont les soubassements en pierres sèches auraient servi de bases à des abris construits en matériaux périsables.

Le pourtour nord du site présente une configuration toute différente. Il n'y a pas à proprement parler de murs de protection. Les espaces entre les gros rochers dominants ont été comblés par de hauts murs maçonnés à l'aide de moellons plus ou moins équarris et calibrés (**Fig. 11**). Ces murs massifs, à double parement, dont les épaisseurs varient de 0,80 m à 0,90 m, servent de mur de soutènement au plateau.

En contrebas, sur le flanc nord de la colline, de nombreuses terrasses de culture ont été aménagées¹⁸. Même si nombre d'entre-elles ne sont plus qu'éboulis, plusieurs de ces

18. Compte tenu de la roche en place, affleurante presque partout, et d'un sol très sableux, la mise en culture de ces terrasses a dû nécessiter un apport important de sédiments.

« restanques » subsistent et sont encore visibles (**Fig. 12**). Les cultures ont été installées au nord par la force des choses (à-pics ailleurs), mais également pour une meilleure protection des cultures (soleil, vent du littoral). Aucun accès n'a été constaté côté est (cul-de-sac).



Fig. 10 : Un des petits murs du pourtour sud du site



Fig. 11 : Un des grands murs de soutènement du pourtour nord du plateau



Fig. 12 : Vestiges des murs de terrasses occupant le flanc nord du site

Immédiatement à l'entrée du site, à l'ouest, une structure quadrangulaire maçonnée sans ouverture a été bâtie au sein des amas rocheux. Il s'agit d'un bassin à ciel ouvert (**Fig. 13**) tels les bassins cylindriques encore présents dans les campagnes actuelles. Il permettait l'arrosage des cultures en terrasses évoquées (*supra*). La structure¹⁹, bâtie en contrebas du plateau principal, est orientée à 90° ; elle est adossée à un rocher dominant qui constitue son « mur » est (**Fig. 14**). Le mur nord (**Fig. 15**) est assis sur un grand contrefort artificiel constitué de blocs de toutes tailles, empilés sur les rochers du flanc nord de la colline. Intérieurement, le bassin mesure : 5,70 m de longueur, du mur ouest au rocher dominant est ; 5,60 m de largeur, du mur nord à la partie ouest du mur sud de soutènement du plateau (**Fig. 16**), et environ 1,70 m de hauteur (le sol est encombré de déblais et de quelques fragments de *tegulae* et d'*imbrices*). Les murs ont une épaisseur régulière de 0,70 m. Malgré la végétation et les déblais évoqués encombrant l'intérieur de la structure, une partie de l'enduit d'étanchéité est visible (**Fig. 17**), sur une hauteur d'1,00 m environ, sur le mur ouest, lui-même appuyé au sud contre un autre rocher dominant.

Son alimentation en eau devait se faire par un système de canalisations installées sur une rampe reliant la partie haute du site, au sud, à la partie basse, au nord, où il se situe. Au niveau du plateau, les nombreux amas de blocs de cette partie ouest du site, au sein desquels il est impossible de reconnaître des fonds de cabanes, sont probablement les vestiges de cette rampe. Les canalisations, ont peut-être été aménagées en bois (poutres ou troncs creusées, planches agencées en U...), mais plus vraisemblablement à l'aide des nombreuses tuiles plates dont les fragments jonchent le sol. Les *tegulae*, avec leurs rebords, sont parfaites pour ce type d'aménagement : écoulement d'eau plus important et assise plus stable que celle des *imbrices*.



Fig. 13 : La structure quadrangulaire vue du sommet du plateau

19. Coordonnées : 330580 ; 4819126 ; 273.



Fig. 14 : Rocher dominant constituant le mur est du bassin



Fig. 15 : Le mur nord assis sur un contrefort du flanc nord



Fig. 16 : Le mur sud constituant également un mur de soutènement du plateau



Fig. 17 : Le mur ouest encore couvert partiellement de l'enduit d'étanchéité (entouré)

Mobilier - Datations

Le mobilier rattaché au site (plateau sommital et pentes nord notamment) récolté en surface est composé de²⁰ :

- 9 fragments de *tegulae* avec bord, la plupart à cordons digités (très nombreux *in situ*),
- 7 fragments de *tegulae* sans bord, la plupart à cordons digités (très nombreux *in situ*),
- 8 fragments d'*imbrices* très épaisses, la plupart à cordons digités (nombreux *in situ*),
- 2 morceaux de carrelage à pâte rose orangé micacée (à confirmer)²¹,
- 7 fragments de céramiques non tournées à dégraissant, dont un fond noir ci,
- 3 fragments de céramiques sigillées, dont 2 bords,
- 1 fond de gros pot à pâte marron micacée (*dolum* ?),
- 1 fragment de poterie à pâte fine marron et paroi mince,
- 1 fragment de carène de poterie à pâte fine beige foncé et à paroi mine,
- 1 morceau de col d'amphorette à pâte beige avec bord,
- 4 anses d'amphores, dont trois plates et une de section ronde avec méplat,
- 7 fragments d'amphores à pâte fine rouge, dont un bord,
- 7 fragments d'amphores à pâte marron,
- 7 fragments d'amphores à pâte orange et à engobe,
- 20 fragments d'amphores à pâte orange,
- 2 fragments d'amphores à pâte rose,
- 5 fragments de poterie commune à paroi mince et à pâte fine rouge,
- 4 fragments de poterie à paroi mince orange et à engobe,
- 1 fragment de verre bleu avec décor incrusté,
- 1 objet en terre cuite de type « peson » (sans trou),
- 6 fragments d'objets en pierre ollaire, dont un fond, deux bords et un épais (2,5 cm),
- 2 nodules de torchis,
- 9 fragments de béton de tuileau maigre, dont un avec inclusion de cailloux,
- 11 fragments de mortier de tuileau (enduit appartenant à la « chapelle-citerne »),
- 1 scorie métallique noire (réduction plausible),
- 1 fragment de laitier (probable, plutôt que « silex » signalé antérieurement),
- 1 fragment de mortier brûlé rubéfié (sole de foyer ?),
- 6 nodules de chaux (chaux seule ; de 2 cm à 12 cm) (plusieurs *in situ*),
- 1 gros galet plat de « découpe » avec traces d'impacts,
- 3 galets, dont 2 cassés (broyage, percussion) (quelques-uns *in situ*),
- 1 moellon taillé de tuf calcaire (exogène),
- 1 morceau informe de tuf calcaire (exogène),
- 1 fragment de quartz,
- 1 morceau de calcite,
- 1 petit bloc de conglomérat (non caractérisé),
- 5 morceaux de gneiss (quelques-uns *in situ*),
- 4 morceaux de meules rotatives en rhyolithe²².

20. Compte tenu de son importance quantitative, tout le mobilier observé n'a évidemment pas été collecté, telles les *tegulae* dont seuls quelques fragments significatifs de leur diversité ont été recueillis. Pour certaines catégories d'objets, ceux laissés *in situ* sont signalés par les termes non quantifiant : « très nombreux », « nombreux », « plusieurs », « quelques-uns ».

21. Aucun fragment de *tegula* présentant un rebord n'a été observé ni de cette couleur ni de cette texture.

22. Dont un avec rainure d'emmanchement.

Les épaisseurs des *tegulae* sont de 2 cm et de 3 cm ; les pâtes sont de couleurs jaune, beige, marron, rouge orangé. Les fragments de béton de tuileau sont tous issus des anciens sondages (alinéa 19). Les morceaux de carrelage (à confirmer) pourraient provenir du sol de la chapelle recherchée.

Le mobilier mis au jour lors des anciens sondages comprend (sous toute réserve), outre des fragments non quantifiés de mêmes natures que ceux trouvés en surface :

- quelques tessons de céramique à pâte grise (pégau),
- des fragments de *dolia*,
- des fragments d'une plaque de marbre gravée.

L'absence de poteries et d'amphores en céramique italique, ainsi que celle de vaisselles en céramique campanienne suggèrent une première occupation du site au début de notre ère. La présence de récipients en pierre ollaire, voire de fragments de pégau permettent d'envisager une occupation du site jusqu'au XIII^e s., voire au-delà.

Il est, en effet, très vraisemblable que l'exploitation agropastorale du terroir, notamment des terrasses de culture et donc des réservoirs (le bassin décrit et le bâtiment voûté, *infra*), se soit poursuivie ultérieurement, tout comme la fréquentation de la chapelle, objet de tractations au XI^e s. puis au XIII^e s.

Le bâtiment voûté

Seul édifice encore en élévation²³ (**Fig. 18, 19, 20**), l'étude de son bâti permet une meilleure approche de sa fonction, probablement une citerne.



Fig. 18 : Ensemble du bâtiment vu du sud-ouest

23. Coordonnées : 330627 ; 4819123 ; 274.

Il est implanté, comme le bassin occidental, au sommet de la pente septentrionale du site, son angle nord-ouest s'appuyant sur un gros rocher dominant. Son orientation est de 80° (de la « porte » vers la « fenêtre »). De plan quadrilatère irrégulier, ses murs, construits en appareil irrégulier à l'aide de petits blocs tout venant liés au mortier de chaux, mesurent extérieurement : mur sud 7,95 m, mur ouest (« entrée ») 5,80 m, mur nord 7,70 m, mur est (« fenêtre ») 5,45 m. L'angle nord-est et le mur nord ont subi quelques dégradations mais rien ne permet d'en déterminer la cause (effondrement partiel du parement extérieur, transformation...).

Il est couvert d'une voûte en berceau faite d'une épaisseur d'environ 0,30 m à 0,40 m de petits blocs tout venant et de cailloux liés au mortier de chaux relativement maigre (mortier à faible quantité de chaux). Rien n'indique l'existence passée d'une toiture, mais sa présence aurait probablement facilité la récupération des eaux de pluie par un système de gouttières.



Fig. 19 : Ensemble du bâtiment vu du sud-est



Fig. 20 : Ensemble du bâtiment vu du sud (mur sud)

La « porte » (**Fig. 21, 22, 23**) n'est pas d'origine. Elle a été « ouverte » postérieurement dans le mur ouest au gré de l'agencement initial des blocs de construction. Son « linteau », inexistant en tant que tel, est constitué de trois moellons alignés horizontalement et prisonniers dans la construction (**Fig. 24**). Les deux piédroits montrent bien les enlèvements de blocs dont les irrégularités ont été colmatées et redressées au mortier (**Fig. 25**). Cette ouverture n'est pas centrée mais décalée vers le sud.



Fig. 21 : « Façade »



Fig. 22 : « Façade »



Fig. 23 : « Façade »



Fig. 24 : « Linteau »



Fig. 25 : « Piédroit » sud et ouverture ou goulotte de remplissage (flèche rouge)

Dans le mur opposé (**Fig. 26, 27**), à l'est, une grande ouverture de type « fenêtre », avec, extérieurement, un décroché de type « marche » surmonté d'un grand seuil, a été presque en totalité fermée par un mur dont l'épaisseur est nettement inférieure (entre 0,20 m et 0,30 m) à celle des murs de l'édifice qui varie de 0,50 m à 0,60 m (**Fig. 28, 29**).



Fig. 26 : Mur est



Fig. 27 : Angle sud-est



Fig. 28 : « Fenêtre » ou margelle obturée (flèche rouge : petite ouverture actuelle)

Un passage, étroit et pentu, existe entre le mur nord de l'édifice et le rocher dominant. Ce passage permet de constater une grande fissure verticale (mouvements des sols probables) ainsi que deux importants décrochements ou éboulements des blocs du parement extérieur du mur nord (**Fig. 29, 30**).



Fig. 29 : Angle nord-est et passage nord (parties dégradées signalées en rouge)



Fig. 30 : Passage nord et dégradation du parement extérieur

À l'intérieur (**Fig. 31, 32**), le plafond porte les traces des planches du coffrage de la voûte. Au centre du plafond, une petite ouverture (**Fig. 33**) pourrait faire partie des agencements voulus ou, plus vraisemblablement, résulter de l'énorme fissure évoquée plus haut qui coupe littéralement l'édifice « en deux » dans le sens de la largeur.

Outre un petit jour encore visible dans le mur de fermeture de la « fenêtre » initiale est, plusieurs goulottes (**Fig. 34**) ont été aménagées dans la partie haute des murs, au niveau de l'assise de la voûte. Un système d'alimentation en eau est irréfutable.



Fig. 31 : Intérieur du bâtiment, vue sur « l'entrée »



Fig. 32 : Intérieur du bâtiment, vue sur la « fenêtre » et la petite ouverture actuelle (flèche)



Fig. 33 : Ouverture ou effondrement du plafond



Fig. 34 : Goulotte haute dans le mur nord

Les murs, mais pas le plafond, sont recouverts d'un épais enduit rose (mortier de tuileau) particulièrement lisse, dur et adhérent aux moellons de la construction.

Le sol du bâtiment n'est pas visible en raison d'une quantité invraisemblable de blocs, de troncs, de branches, de sédiments et de fragments de *tegulae* qui l'encombrent. La différence de hauteur sous-plafond entre le mur-porte (2,50 m) et le mur-fenêtre (4,10 m minimum tenu des déblais empêchant d'appréhender le fond de la construction) donne la hauteur d'eau maximale pouvant être contenue, soit un minimum de 1,60 m.

La question de son alimentation en eau semble résolue grâce au « mur de barrage »²⁴ signalé comme tel sur les plans de G. Brétaudeau. Ce « mur » (**Fig. 35, 36**), dirigé vers la citerne, est une rampe dont la fonction est semblable à celle évoquée pour le bassin occidental (*supra*).



Fig. 35 : Rampe l'alimentation de la citerne vue du nord

24. On ne peut qu'être surpris par cette interprétation, notamment à l'intérieur d'un site en acropole. De façon générale, les murs de barrage sont situés à l'extérieur de l'enceinte principale. De plus, sur le terrain, la seule structure de ce type qui existe ne ferme pas sur toute sa largeur l'intérieur du site, site qui n'a pas vraiment une vocation sécuritaire...



Fig. 36 : Rampe d'alimentation de la citerne vue de l'ouest

Ce bâtiment a peut-être une « histoire » qui pourrait être plus complexe qu'il n'y paraît :

- s'agit-il, à l'origine, d'un bassin similaire au bassin occidental plus petit,
- transformé en citerne fermée avec système de remplissage et margelle (« fenêtre » initiale),
- plus tard, une porte est ouverte et la margelle est obturée...,
- mais une petite ouverture y est pratiquée ultérieurement,
- les conditions d'utilisation ou la vocation de la citerne ont changé, celle-ci devenant cabanon, abri à bétail, abri militaire ou... chapelle... pourquoi pas, longtemps après et en remplacement de celle « déconstruite » ?

Difficile de se prononcer...

La « Vieille Chapelle de Saint-Martin »

L'examen des derniers cadastres semble apporter un début de réponse à la question concernant la véritable chapelle Saint-Martin-de-Maurevieille.

Le cadastre de 1934 signale, en pointillés, une « Vieille Chapelle de Saint-Martin »²⁵ (**Fig. 37, 38**).

Le couvert forestier empêche toute visualisation du site et de ses constructions sur les vues aériennes de Google Earth ; néanmoins, la localisation du bâtiment voûté sur ces photographies est possible grâce aux coordonnées GPS relevées sur place (**Fig. 39**).

Sur Géoportail, la superposition de la photographie aérienne, où est pointé le bâtiment voûté géoréférencé *in situ*, et des parcelles cadastrales est sans équivoque : la « Vieille Chapelle » signalée par le cadastre se trouverait bien sur la plateforme sommitale du mont Saint-Martin, en bordure des à-pics orientaux, à moins de 30 m à l'est du bâtiment encore en élévation (**Fig. 40**).

25. AD 06, 25 Fi 79/2/D10, parcelle terrain 717.

Enfin, comme sur le cadastre de 1934, le cadastre actuel (**Fig. 41, 42**), montre, en pointillé, un édifice orienté à 30° (alors que le bâtiment « chapelle-citerne » est orienté à 80°), de plan quadrangulaire irrégulier, dont les quatre dimensions extérieures seraient : mur sud 7,10 m, mur nord 7,80 m, mur ouest 11,90 m, mur est 11,40 m ; ce qui en ferait un bâtiment relativement important (dimensions hors tout arrondies : 12 m sur 8 m) qui occuperait la majeure partie de la plateforme orientale du site²⁶.

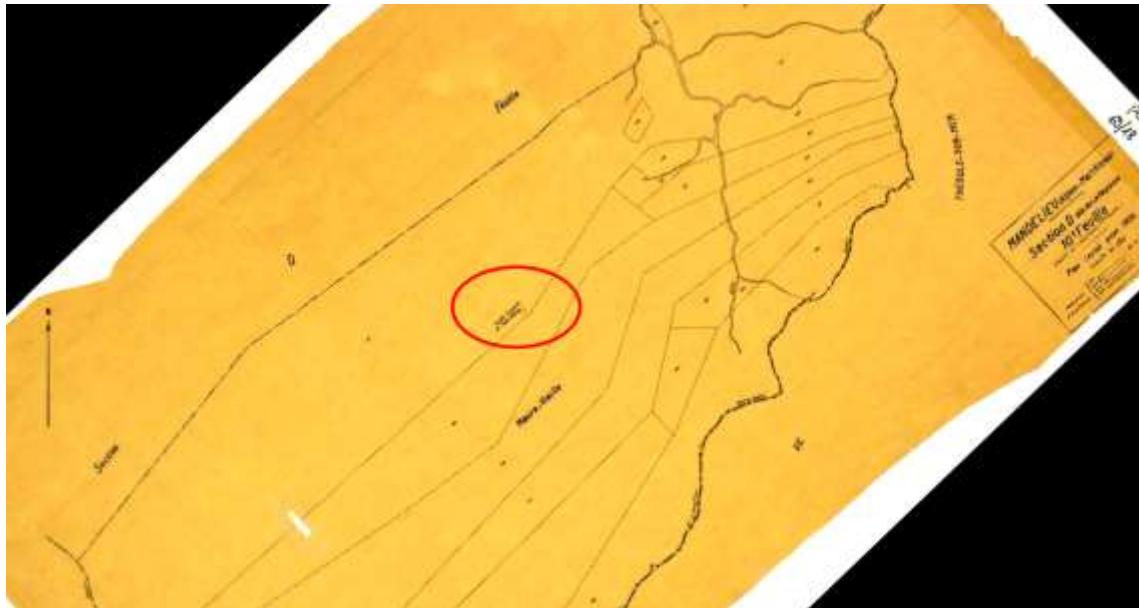


Fig. 37 : Cadastre de 1934 : limites parcellaires avec mention de la chapelle Saint-Martin

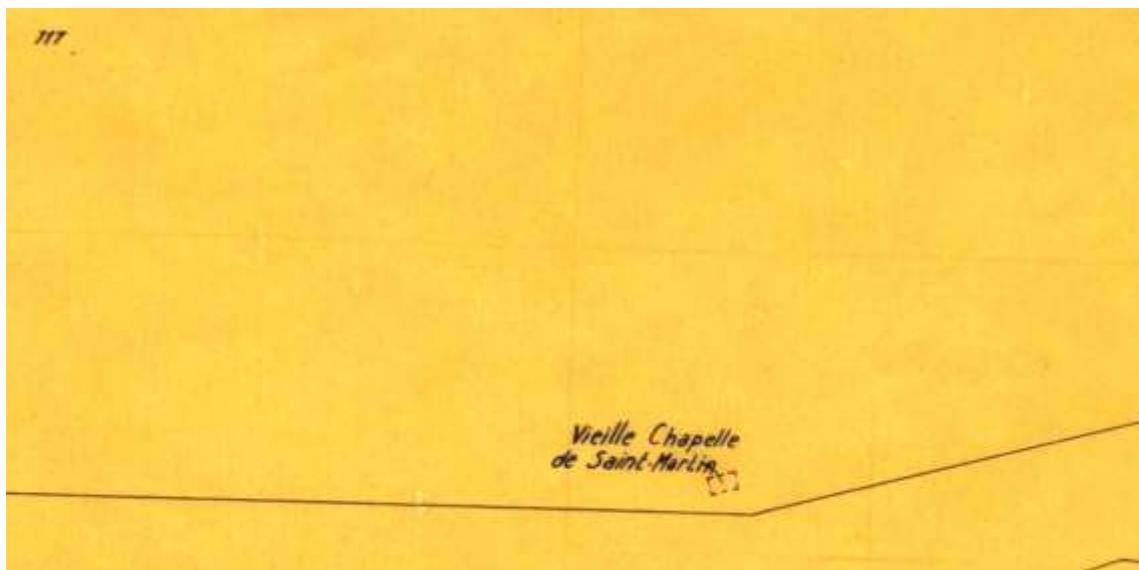


Fig. 38 : Cadastre de 1934 : limites parcellaires avec mention de la « Vieille Chapelle de Saint-Martin », détail

26. Sur le terrain, les dimensions du replat d'accueil ont été relevées ; elles confirment la possibilité d'implantation d'un tel édifice.



Fig. 39 : Emplacement du bâtiment voûté selon les coordonnées GPS



Fig. 40 : Superposition de la photographie aérienne et des limites parcellaires

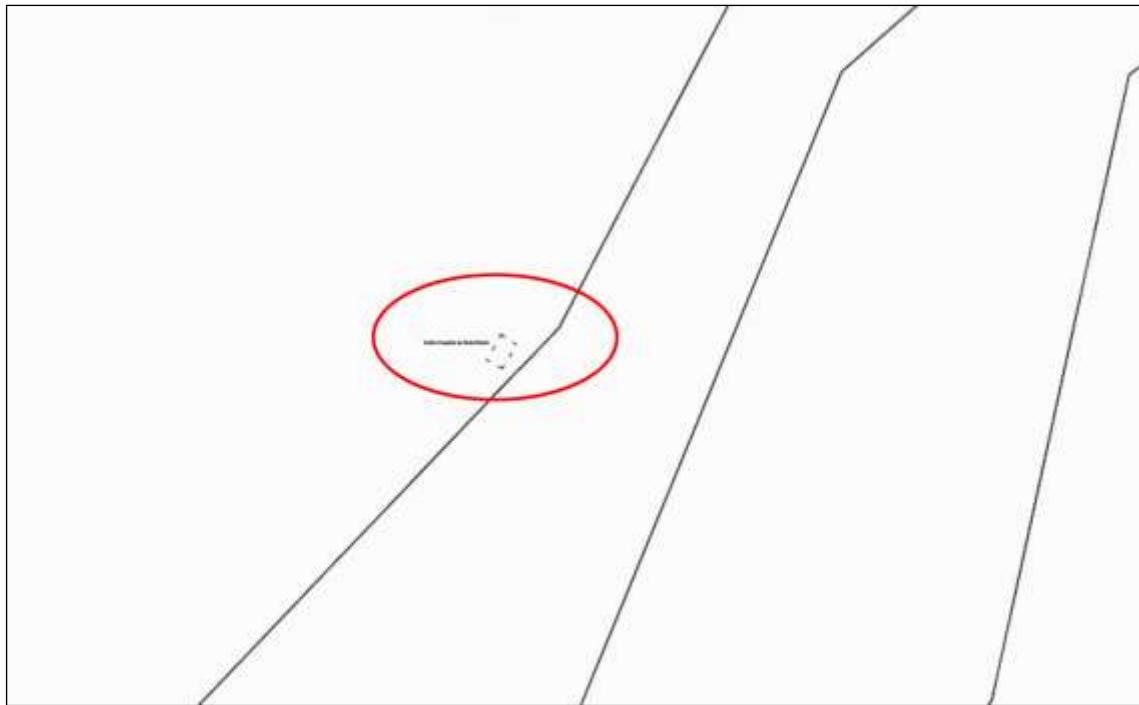


Fig. 41 : Cadastre actuel : le souvenir de la chapelle Saint-Martin subsiste
Sur ce cadastre, la chapelle est située légèrement plus au sud-ouest

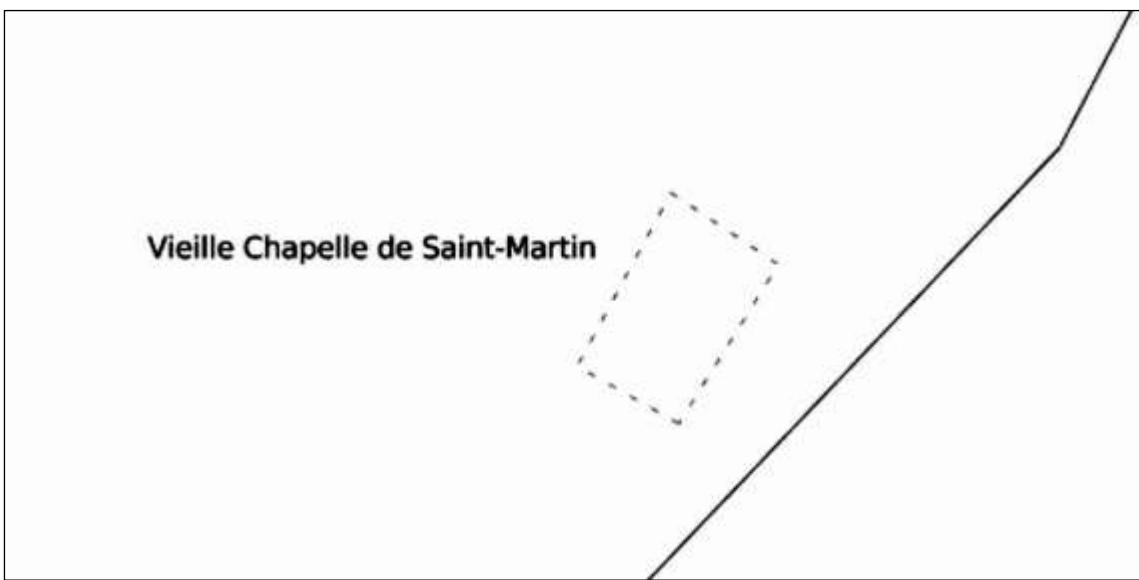


Fig. 42 : Cadastre actuel : plan de la « Vieille Chapelle de Saint-Martin » disparue
Avec une entrée supposée au sud, l'orientation du bâtiment, environ 30°, correspond à l'orientation
de la plus grande dimension de la parcelle de terrain sur laquelle elle aurait été implantée
(voir figure 9, partie orientale du site)

Conclusion

Le « Camp de Maurevieille » ou l’« Habitat perché du Mont Saint-Martin », certes modeste, est un site remarquable et rare au sein de la liste des « enceintes »²⁷ des Alpes-Maritimes.

Son implantation, sur un petit plateau inhospitalier au premier regard, avec un accès compliqué au sein de gros rochers, résulte peut-être d’un choix « par défaut ». Aucune autre éminence ne semble, en effet, aux alentours, être en mesure de proposer des conditions comparables, notamment un emplacement relativement proche des axes de circulation et accessible au plus grand nombre, une surface suffisante pour l’hébergement d’un petit groupe d’individus, une zone compatible avec des activités agropastorales, et des éminences rocheuses permettant l’installation de systèmes vitaux de récupération des eaux de pluie.

S’il est tout à fait possible de concevoir, malgré la fin des conflits de cette fin du Ier s. av. n. è., la réminiscence d’une crainte de l’ennemi venu d’ailleurs, le Camp de Maurevieille, bien que perché, ne présente pas du tout les caractéristiques des sites défensifs des Alpes-Maritimes comme le Mont des Mules à Beausoleil, la Sarrée à Bar-sur-Loup, Conrouan à Escragnolles, le Mont Bastide à Èze, le Castellar à Levens, les Lacs à Peille, Camptracier à Roquefort-les-Pins, les Mauvans à Saint-Cézaire-sur-Siagne, le Baou de la Gaude à Saint-Jeannet, le Camp de la Malle à Saint-Vallier-de-Thiey, la Tourraque à Tourrettes-sur-Loup, les Encourdoules à Vallauris, le Baou des Blancs à Vence, Cloteirol Haut à Villeneuve-Loubet...

Même si un semblant de « défense » peut transparaître dans les aménagements présents sur le site, il s’agit avant tout d’aménagements de « confort » et, peut-être, pour une protection de façade, plus contre le « voisin » que contre « l’étranger ».

La nature agropastorale du site conduit naturellement aux bassins qui y ont été construits et qui rendent pérenne son occupation. Au fil des jours, des ans, des générations et des siècles, il ne serait pas extraordinaire de voir se développer, sur ce lopin de terre, une communauté dont les besoins spirituels l’auraient amenée à construire ou reconstruire un édifice religieux, la fameuse chapelle Saint-Martin-de-Maurevieille, succédant ou non au temple de Mars...

Cette chapelle a été cadastrée, les pointillés la représentant détruite en gardent la mémoire. Qu’est-elle devenue, elle qui était encore debout au XIII^e s. (acte de 1224) ?

Aucune « disparition » complète par abandon ne semble pouvoir être envisagée (*infra*).

Le bâtiment a-t-il donc été méthodiquement démonté ? Ses matériaux, moellons et tuiles de couverture, plates et rondes, ont-ils été remployés, notamment dans la restauration ou la construction *ex materia* des bassins et de leurs systèmes de canalisation ? Bassins qui seraient alors tardifs ? Ou tout ceci pour un seul bassin, en l’occurrence le bâtiment voûté, construit plus tard, plus grand, mais qu’il fallait couvrir pour conserver une eau de meilleure qualité, propre également à la consommation humaine ?

Aucun vestige de murs linéaires à double parement et bâtis à la chaux, pouvant appartenir au soubassement d’un édifice maçonné, n’est visible au sol. Cette situation ne peut s’expliquer, comme l’évoque E. Marande en 1982 (alinéa 21), que par une mise en culture tardive et plus vaste du plateau dont les travaux et les labours auraient démantelé

27. Salicis C., 2007, Liste des enceintes de hauteur..., MIPAM, t. XLIX, p. 67-116. Le terme désigne, pour les périodes de l’Antiquité précoce, l’Antiquité et l’Antiquité tardive, les habitats fortifiés de hauteur, les habitats perchés, et les structures particulières sommitales incluant notamment les SQS et les *castellums* (enceintes sans structures d’habitat - voies de communication, habitations, ateliers... - ; les termes « castrum », « castellas », « castel », « castellaras » sont à éviter.

les fondations mêmes de l'édifice. Les amas de blocs recouvrant actuellement le sol proviennent, quant à eux, vraisemblablement, de l'effondrement d'aménagements supérieurs tels que murs de terrasses ou de protection des cultures.

Ainsi, la chapelle Saint-Martin-de-Maurevieille serait une chapelle « signalée, disparue, détruite, en remplacement »²⁸ dans le cadre de la réutilisation de ses matériaux pour la construction des bassins, ou une chapelle « signalée, disparue, détruite, non reconstruite » dans le cadre d'une simple extension des mises en culture.

Essai de restitution chronologique des événements

Ce paragraphe, ne s'appuyant sur aucune donnée stratigraphique, ne peut avoir qu'une valeur informative incluant les transactions ecclésiastiques. Il permet de visualiser un déroulement possible et relatif des événements à partir des textes et du mobilier observé en surface :

* Antiquité/Antiquité tardive (Ier s./Ve s.) :

- Ier s. de n. è. : installation, activité agropastorale perchée ; construction du ou des bassin(s) (?),

* Haut Moyen Âge :

- VIe s./VIIIe s. : poursuite de l'exploitation agropastorale perchée,

- IXe s. (vers la fin de l'époque préféodale) : poursuite de l'exploitation agropastorale perchée ; construction de la chapelle au sommet du mont Saint-Martin,

* Période féodale :

- XIe s. : en 1030, transaction concernant la donation de la chapelle à l'abbaye de Saint-Victor ; poursuite de l'exploitation agropastorale perchée,

- XIIIe s. : en 1224, confirmation de la donation et des accords sur la chapelle Saint-Martin ; poursuite de l'exploitation agropastorale perchée,

- XIVe s. : guerre entre les comtes de Provence et le Comtat Venaissin (destruction du château de San Peyre en 1387) ; poursuite de l'exploitation agropastorale perchée ou désertification des lieux,

- XVe s. : La Napoule est dépeuplée en 1450 ; poursuite de l'occupation agropastorale perchée ou réoccupation des lieux à la suite du repeuplement de La Napoule, en 1459, par des habitants d'Oneille (Italie),

* Époque Moderne :

- XVIe/XVIIe s. : mise à sac de La Napoule par Barberousse en 1530 ; épidémie de peste en 1580 ; poursuite de l'exploitation agropastorale perchée ; démantèlement de la chapelle et construction de la citerne couverte ; construction de la ferme intermédiaire en contrebas immédiat (?),

- XVIIe/XVIIIe s. (fin de l'époque Moderne) : abandon du site de hauteur (aucun élément de céramiques vernissées trouvé sur le site) ; la ferme intermédiaire subsiste ou est construite,

* Époque contemporaine :

- fin du XIXe s. : abandon de toute activité, des structures sommitales et du hameau de Maurevieille situé dans la plaine.

28. Salicis C., 2024, Essai de classification des chapelles (Alpes-Maritimes, France), MIPAAM, t. 71, p. 5-13.